

Zeitschrift: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1128

Rubrik: Coût de la santé

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le grand-père de Christoph

(cfp) Edouard Blocher, grand-père de Christophe, est né en 1870 à Neue Welt (BL). Après des études de théologie, il fut pasteur en Algérie de 1894 à 1898, à Sion de 1898 à 1905, puis à Zurich. Il mourut près de Zurich en 1942. Forte personnalité aux idées bien arrêtées. Le psychiatre André Repond, qui fut directeur de la Maison de santé de Malévoz, près de Monthey, fit sa connaissance à Zurich où il complétait sa formation. Il l'évoque dans ses souvenirs sur la fondation de la section zurichoise de la Nouvelle société helvétique, à la veille de la Première Guerre mondiale, parus dans une brochure commémorative¹. Deux passages situent bien le personnage.

«Mais ce qui m'effraya en automne 1911, comme médecin assistant à la clinique psychiatrique du Burghölzli, ce fut la sympathie non déguisée que montraient certains de mes collègues pour les théories pan-germanistes. Leur représentant convaincu et acharné était l'aumônier de la clinique, le pasteur Blocher. Il avait passé quelques années à Sidi Bel Abbès, en qualité d'aumônier de la Légion étrangère. Ce qu'il avait vu lui avait inspiré une haine profonde de la France, de tout ce qui était français, et lui interdisait aussi, me semble-t-il, toute sympathie pour la Suisse romande.» «Ne prétendait-il pas que la Suisse n'avait plus de raison d'être, qu'elle devait s'unir à l'Allemagne. Une restriction cependant: les alémaniques étaient les seuls allemands de race pure et c'était à eux qu'il appartenait de diriger l'Allemagne trop mâtinée de Slaves, de Juifs, etc.»

Quelques années plus tard, pendant la guerre, le pasteur Edouard Blocher publia une brochure qui fut traduite en français: *Neutralité belge et neutralité suisse*²: «Si l'Allemagne a respecté nos frontières, alors qu'elle a violé celles de la Belgique, c'est parce que notre façon de concevoir et de pratiquer la neutralité lui inspirait confiance, elle lui semblait être correcte.» Un journal tessinois demanda l'intervention de la censure contre cette publication.

Edouard Blocher fut par ailleurs l'un des fondateurs de l'association suisse alémanique pour la langue allemande, en 1904, dont il devint le secrétaire en 1905 puis le président de 1912 jusqu'à sa mort. Le bulletin d'information de la société lui a consacré l'entier de son

double numéro de mars-avril 1942³, où l'on trouve, entres autres, un article sur la deuxième romanisation de Berlin (*Berlins zweite Verwelschung — und wir*), un poème rédigé en 1920, une nécrologie et des extraits de son livre, publié à Stuttgart en 1923, sur «Le passé et le présent de la Suisse allemande». Blocher y admet que le dialecte contribue à resserrer les liens entre Confédérés germanophones et constate simultanément que les Suisses parlent mal le *Hochdeutsch*, faute d'exercice, mais l'écrivent bien; il relève aussi que les Romands, plus ouverts, ont été précepteurs à de nombreuses cours princières. «Une ville de province française comparée à Genève est comme la mort comparée à la vie.»

A sa mort, l'association nomma à son comité son fils Wolfram, pasteur à Laufen, près des chutes du Rhin. C'était le père de Christoph Blocher, qui avait alors deux ans et n'a pas connu son grand-père. ■

¹ *Unser Schweizer Standpunkt 1914/1964*, Atlantis Verlag, Zurich.

² Editions de *L'Indépendance helvétique*, Genève 1915. Il s'agit d'un journal qui a paru de 1915 à 1919 à Genève.

³ *Mitteilungen des Deutschschweizerischen Sprachvereins*, mars/avril 1942.

COÛT DE LA SANTÉ

Un panier percé

(jd) Paul Saner est médecin-conseil de la Chrétienne-sociale, l'une des grandes de l'assurance maladie en Suisse. A ce titre il vérifie les factures adressées à la caisse par les assurés. Et il ne décolère pas. Dans une interview au *Tages Anzeiger* (le 22 mai 1993), il dresse la liste des abus rencontrés dans le cadre de son activité: contrôles médicaux non couverts par l'assurance qui sont présentés comme des traitements thérapeutiques; demandes d'une couverture plus étendue juste avant une opération chirurgicale; acharnement thérapeutique coûteux et inefficace; prescription systématique de certains médicaments les plus chers; examens de laboratoire pour une simple grippe; multiplication des investigations sophistiquées médicalement infondées.

Paul Saner n'accuse pas en bloc la corporation médicale: 10% seulement des praticiens sont mis en cause et selon lui les deux tiers de la surconsommation de soins relèvent de la responsabilité

des patients. Mais au total ces abus représenteraient 30% des coûts de la santé. Dans le système actuel il est vain d'espérer une modération substantielle des coûts médicaux.

Les caisses maladie pourraient certes mieux contrôler les prestations facturées mais cette activité de police a ses limites. Par ailleurs la concurrence qui croît avec la multiplication des médecins ferait perdre une partie de leur clientèle à ceux d'entre eux qui seraient trop réticents à répondre aveuglément à la demande. C'est pourquoi Paul Saner préconise le développement des caisses de santé (HMO) regroupant personnel soignant et assurés sur la base d'un contrat et dans un cadre financier donné. Chacune des parties serait ainsi motivée pour adopter un comportement médicalement et économiquement optimal. ■

MÉDIAS

La parole officielle

(ag) DP a toujours protesté contre l'apparition des conseillers fédéraux à la télévision et leur prise de parole à la radio automatiquement à la veille de chaque votation. Pour quelles raisons ?

● L'imposer à un membre du gouvernement, c'est d'abord une interprétation abusive de la collégialité. Cette règle exige qu'on ne prenne pas publiquement position contre un projet, une fois la décision gouvernementale arrêtée. Elle impose aussi que le magistrat défende devant le Parlement le projet retenu par le collège, s'il s'agit d'une affaire qui est de la compétence de son département. Les obligations s'arrêtent là. Elles ne comprennent pas le devoir de plaider publiquement contre sa conviction.

● Un projet, s'il a été modifié par le Parlement, peut ne plus correspondre à la volonté initiale du gouvernement.

● La réquisition des médias est, en soi, choquante.

● La lecture d'un texte, «en y mettant le ton», fait communication ringarde.

● Ces interventions sur tout objet affaiblissent l'engagement du Conseil fédéral, quand il est nécessaire qu'il fasse entendre collégialement sa voix, lorsque l'enjeu l'exige véritablement.

Jusqu'à quand faudra-t-il subir cette routine ? ■